

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 20/2016

Rabat, le 16/09/2016

## **Bilan du contrôle sanitaire des denrées alimentaires durant la saison estivale 2016** (juillet –août 2016)

Au cours de la saison estivale, les services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) intensifient leurs actions de prévention et de contrôle des denrées alimentaires, mis sur le marché local sur tout le territoire national. L'hygiène et la sécurité sanitaire des produits alimentaires constituent les axes prioritaires de ces contrôles au niveau des établissements de production, de transformation, de distribution, d'entreposage et de mise en vente ainsi que dans les lieux de restauration collective, sociale et commerciale. Une attention particulière est également accordée au respect de la chaîne du froid et au transport des denrées périssables ainsi qu'à l'application des bonnes pratiques d'hygiène.

Ainsi, le bilan des contrôles effectués les mois de juillet et août se présente comme suit :

- **A l'importation** : Le contrôle a concerné 804.400 T de produits alimentaires d'origine végétale et animal qui ont fait l'objet de la délivrance de 4438 certificats sanitaires d'admission à l'import ; 119T de ces produits ont été refoulés pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.
- **Sur le marché local** : les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé 10.420 visites de contrôle sur le terrain dont 2.976 en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
  - au contrôle de **96.238 Tonnes** (T) de produits alimentaires d'origine végétale et animale ;
  - à la saisie et au retrait de **828T** de produits impropres à la consommation, du circuit de commercialisation (soit **0,9 %** de la quantité totale contrôlée) répartis comme suit : les viandes (**565 T**), les nectars, jus et boissons (**119 T**), les produits de la pêche (**90 T**), les produits de la minoterie et dérivés (**22 T**), les produits laitiers (**16 T**), les conserves végétales (**12 T**) et autres produits alimentaires (**4 T**).
  - au prélèvement de **1.269 échantillons** pour analyses ;
  - à l'établissement de **49 procès-verbaux** de constatations directes ont établis.
  - à la transmission de **323 dossiers** d'infractions aux parquets pour jugement.

Les services de l'ONSSA restent mobilisés pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires sur tout le territoire national. Aussi, La participation et la contribution effective des consommateurs sont sollicitées pour atteindre les objectifs escomptés.